

## **POMPIERS OU POMPIÈRES TEMPORAIRES**

Service de sécurité incendie

La Ville de Salaberry-de-Valleyfield est à la recherche de pompiers ou pompières temporaires pour le Service de sécurité incendie.

Les pompiers ou pompières temporaires effectuent le remplacement du personnel permanent à temps complet. Ils ou elles doivent répondre aux appels d'urgence, assurer l'entretien du matériel, des équipements et effectuer les visites résidentielles de prévention. L'horaire pompier est celui appliqué. De plus, ils ou elles répondent aux appels d'urgence via un téléavertisseur.

**Exigences : posséder un certificat de pompier II de l'École nationale des pompiers du Québec ou un diplôme d'études professionnelles en intervention en sécurité incendie (DEP). Passer avec succès un processus de sélection, un examen médical et posséder un permis de conduire valide de classe 4A. Une expérience pertinente est un atout. En raison des fonctions occupées par la pompière ou le pompier, cette personne doit établir et maintenir son lieu de résidence principale à l'intérieur du territoire de la ville.**

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae, au plus tard le **29 février 2016** au :  
Service des ressources humaines, Ville de Salaberry-de-Valleyfield  
61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 1L8  
Courriel : [ressourcesshumaines@ville.valleyfield.qc.ca](mailto:ressourcesshumaines@ville.valleyfield.qc.ca), télécopieur 450 370-4803.

La Ville de Salaberry-de-Valleyfield a adopté un programme d'accès à l'égalité en emploi afin de permettre aux femmes et aux minorités visibles et ethniques de se joindre à son organisation. Nous vous remercions pour votre intérêt, mais nous ne communiquerons qu'avec les candidats retenus pour une entrevue.

Pour de plus amples détails, consultez notre site Internet au  
[www.ville.valleyfield.qc.ca](http://www.ville.valleyfield.qc.ca)